

## Mort en prison

A 18 heures, la prison de Nancy passait au régime "nuit" et le calvaire de Johnny commençait  
LE MONDE | 17.01.09 | 13h58 • Mis à jour le 18.01.09 | 20h50

Pour les gardiens de la maison d'arrêt Charles III de Nancy, Johnny Agasucci était un être sans visage : l'un de ces détenus dont on oublie jusqu'à l'existence "parce qu'il se tenait tranquille". La découverte du corps supplicié, la nuit du 24 au 25 août 2004, de ce peintre en bâtiment de 26 ans, martyrisé depuis quinze jours sans "jamais crier", alors qu'il se trouvait pour la première fois en détention provisoire dans le cadre d'un trafic de stupéfiants, l'a brutalement rappelé au souvenir de l'administration pénitentiaire.

Et le procès de ses compagnons de la cellule 118, Sébastien Simonnet, 33 ans, et Sébastien Schwartz, 23 ans, respectivement condamnés à la réclusion criminelle à perpétuité avec vingt-deux ans de sûreté pour "meurtre avec actes de torture et de barbarie", et à un an de prison pour "violences", par la cour d'assises de Meurthe-et-Moselle, vendredi 16 janvier, a permis d'infiltrer l'effarant huis clos nocturne d'une prison vétuste, qui doit fermer ses portes en juin.

Quand les verrous claquent pour la nuit à 18 heures, en cette chaude soirée d'été, la télévision de la cellule 118 est branchée sur TF1, et le programme de la soirée va scander le calvaire de plus de trois heures enduré par Johnny Agasucci. Depuis quelques jours, il est seul avec les deux Sébastien dans cet espace de 18 m<sup>2</sup> conçu pour six détenus : "la cellule de M. Simonnet", qui dicte la loi et distribue les rôles.

Il est le chef, Schwartz, le valet, et Agasucci, le larbin qui assure toutes les tâches ménagères. Simonnet lit son courrier, l'insulte, le menace et le frappe constamment. Claques, coups de poing, de coude, de pied et de genou pleuvent au prétexte du manque d'ordre, d'une hypothétique homosexualité, ou du prétendu statut de balance (délateur) du frêle jeune homme de 1,65 m pour 59 kg.

Pour dissimuler son état, on lui fait "tourner le dos à la porte ou aller aux toilettes" au passage des gardiens. Cette nuit-là, Simonnet se "déchaîne", visant le thorax, le ventre et les parties génitales et parachevant les sévices par une pendaison fatale à la potence d'accroche du téléviseur.

### "DEUX MOIS DE TORTURE"

Ce drame était évitable. Au moment du meurtre d'Agasucci, nul n'ignore en effet que Simonnet est en attente d'un procès en appel pour "actes de torture et de barbarie" sur... un autre codétenu de la prison. Pour l'avoir contraint à boire de l'urine, à lécher le sol et la cuvette des toilettes, lui avoir attaché les parties génitales avec du fil électrique, fait subir des simulacres de pendaison, et un viol avec un manche à balai, il a écopé de douze ans de réclusion.

Quelque temps avant le meurtre d'Agasucci, Manuel Neira, un gaillard titulaire d'un bac pro, trop intello au goût de Simonnet, a, lui, fui la cellule 118 un matin. Il évoque aujourd'hui "deux mois de torture psychologique", des parties de dames délibérément perdues pour s'acheter un peu de paix, et des privations de sommeil infligées parce que son penchant pour la lecture "cassait l'ambiance".

De multiples incidents de violence, physique ou morale, non assortis de plainte émaillent encore le dossier carcéral de Simonnet, que le directeur de la prison n'a, à l'époque, pas pris la peine de consulter. Deux des six rondes de nuit, au moins, sont passées à côté du supplice d'Agasucci cette nuit d'août 2004. Sourdes et aveugles...

Certes, les détenus, à la recherche d'intimité, fabriquent pour leur lit de dérisoires baldaquins à l'aide de linge. Dans ce fatras, les gardiens jurent avoir contrôlé l'effectif et le barreaudage de la cellule 118 - tombeau d'Agasucci - par l'oeilleton. Mais Schwartz assure que celui-ci était obstrué, et que personne n'a jamais toqué à la porte de la 118 avant qu'il ne donne l'alerte vers 2 heures 30.

Un rapport de l'inspection des services pénitentiaires consécutif au meurtre engage en tout cas la responsabilité du directeur de la prison de l'époque pour avoir placé Simonnet "en cellule collective".

Informé de ses actes de violence antérieurs, "en particulier contre M. Beaune", le directeur Stéphane Scotto devait "prévenir le parquet", afin qu'on trouve à Simonnet "une autre affectation".

"J'ai été épargné parce que Simonnet s'en prenait à Johnny", se convainc aujourd'hui Schwartz, qui a toujours nié avoir participé aux sévices mortels, "si j'avais bougé, je serais dans la tombe". Habitué du quartier des mineurs pour vols et ancienne victime de violences familiales, le jeune homme, âgé de 18 ans et demi au moment des faits, venait d'être incarcéré chez les "grands" lorsqu'il a croisé la route de Simonnet. Il dit s'être tu "par peur". Tout jeune papa, il devait bénéficier d'un aménagement de peine imminent.

A l'isolement depuis quatre ans et demi, Simonnet, décrit par les expertises comme "borderline" et "psychopatique", ne quitte plus sa cellule que pour une heure quotidienne de promenade solitaire et un peu de sport. Vendredi soir, à l'énoncé du verdict où leurs deux familles en sont venues aux mains, il a pourtant prévenu Schwartz en se jetant sur lui avant d'être maîtrisé : "Tu ne seras pas acquitté par nous !" La famille de Johnny Agasucci espère maintenant voir reconnaître la culpabilité de l'administration pénitentiaire. Depuis septembre 2004, elle attend les suites d'une plainte contre X et homicide volontaire.

Patricia Jolly

Article paru dans l'édition du 18.01.09

---

Attachment: [http://mapinc.org/temp/43EeHa2pwDKJ\\_.html](http://mapinc.org/temp/43EeHa2pwDKJ_.html)